

# Lettre d'information de La Croix Verte N°25

## OCTOBRE 2019

### L'édito du président

Pour mémoire, notre assemblée générale s'est tenue le 26 juin à Roche Lez Beauré. Le bureau est reconduit dans son ensemble, et le conseil d'administration se compose des mêmes personnes qu'en 2018, à savoir :

Président : Alain Aymonier – Vice-Président : Philippe Guy – Trésorier : Jean-Luc Vuillemin ; trois membres du Conseil d'Administration qui se compose également de M. Daniel Gruet (Besançon) – M. Louis Collette (Chalezeule) – Mme Viviane Molard (Roche Lez Beauré).

Nous vous rappelons que vous pouvez candidater pour faire partie du Conseil d'Administration, votre participation sera très appréciée pour nous aider à dynamiser et à faire vivre votre association.

Lors de cette assemblée générale et à l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé d'avancer à Gérard Pavlinovac un montant de 1500 euros, en avance de trésorerie, au travers d'une convention, afin qu'il puisse procéder rapidement au raccordement au réseau d'eau pour permettre l'arrosage de ses cultures.

Devenez consomm'acteur en privilégiant les produits locaux, les circuits courts, notamment pour votre alimentation...

Merci à vous tous, adhérents et bénévoles, sans qui l'association ne survivrait pas, et au nom de notre terre mère, merci de vos actions de tous les jours pour la réduction de votre impact environnemental...

### Les bouchons

Voici la fin des vacances et nous avons été, un peu plus souvent que les autres années, trier des bouchons. Au mois de septembre nous avons rempli la deuxième benne en un mois. **Il nous manque une personne pour le tri du mardi après-midi.**

Nous trouvons moins de bouchons mouillés dans les sacs. C'est un plus pour nos bénévoles car l'odeur est tenace, même en ayant des gants. Nous trouvons toujours autant de piles et de capsules de bières ou de couvercles de bocaux, des ampoules et même des bocaux en verre. Nos bénévoles doivent avoir l'œil vigilant pour qu'aucun de ces objets ne finissent dans le broyeur.

Le poids des bennes : 2 t 200 et 2 t 100, rappelons qu'il faut déduire 50 euros de transport. La benne nous est mise à disposition gratuitement par Anthony Huguet de Roulans. Il récupère toute ferraille ou voiture.

### Le liège

Le projet d'isolation du plafond d'un garage se termine avec un volume de 3 000 litres. C'est déjà le sixième projet mené à bout : réalisation d'une isolation de deux dalles de grenier / un dessous de plafond entre deux étages / des murs / des combles non aménageables / un garage. Si vous avez un projet d'isolation, n'hésitez pas à contacter Philippe GUY [philippe.guy18@wanadoo.fr](mailto:philippe.guy18@wanadoo.fr).

### Partenariat avec Gérard PALVINOVA, maraîcher bio à Roche

Grâce à l'installation de sa deuxième serre de 220 m<sup>2</sup>, notre maraîcher a pu augmenter sa production. Rappelons que les adhérents bénéficient d'une réduction de 10%. Notre partenariat se consolide avec un prêt de 1 500 euros pour que Gérard Pavlinovac puisse s'équiper d'un arrosage au goutte à goutte. L'arrosage, actuellement, lui demande deux heures par jour. Une convention sera établie par notre président.

### Les projets

Nous pensons pouvoir financer le projet de l'association du Lison pour fin septembre. Alain Delacroix a sollicité l'achat d'une luge nordique Eskaim avec frein, repose-pieds plus une paire de skis avec fixations. Sa section s'étoffe d'un matériel vraiment adapté aux

handicaps, des personnes à mobilité réduite. 2 189 euros pour la luge et 388 euros pour la partie ski.

Fin octobre, nous devrions faire la remise officielle du tricycle thérapeutique pour la maison d'accueil spécialisée Georges Pernot de Franois. Nous avons participé à hauteur de 3 000 euros. Il nous reste à financer une deuxième partie de matériel pour le projet du CHS de Novillars pour la fabrication de jardinières. Autre projet celui de l'association de Saint Lupicin du Jura

### **L'aménagement du territoire – PLU Chalèze.**

Depuis plusieurs années, le PLU de Chalèze est en cours d'élaboration. Le dossier est maintenant géré par la Grand Besançon Métropole (Communauté d'Agglomération du Grand Besançon). Ce dossier en est à l'étape de l'enquête publique. Vous pouvez rencontrer le commissaire enquêteur en mairie de Chalèze, mais aussi faire vos remarques dans un registre à votre disposition dans cette mairie jusqu'au 18 octobre 2019 à 18h00, date de la clôture de l'enquête publique.

Pour info, notre association, avec le support de Louis Collette qui suit cette affaire depuis son origine, a déposé un dossier afin qu'il soit défini une zone non constructible aux abords des lignes de haute tension qui traverse les zones à urbaniser (20 000 Volts et 63 000 Volts). En effet, le PLU ne prévoit que seuls les espaces situés immédiatement sous la ligne HTB 63 KV ne soient pas constructibles. (Sécurité et entretien des lignes).

A notre avis, le principe de précaution doit s'appliquer. En effet, les CEM (Champs Electro Magnétiques) sont potentiellement nocifs, au même titre par exemple, que le plomb, l'essence et le DDT. Le Centre International de Recherche Contre le Cancer (CIRC) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a classé les CEM émis par les lignes HT et THT (haute tension et très haute tension), comme cancérigènes possibles, au niveau 2B. Les organismes de bien-être recommandent une distance d'éloignement de 1 mètre par 1 000 Volts, soit 63 mètres pour la ligne qui traverse des zones constructibles sur ce nouveau projet de Plan Local d'Urbanisme... Affaire à suivre...

### **La pollution numérique**

En faisant une simple recherche sur internet, nous polluons. En appuyant simplement sur le bouton « Rechercher » de Google, nous émettons l'équivalent de **5 à 7 grammes de CO<sup>2</sup>**. De même qu'en envoyant un mail avec ou sans pièce-jointe, nous rejetons **10 grammes de CO<sup>2</sup>** soit l'équivalent de ce que peut absorber un arbre en une journée et plus une pièce jointe est volumineuse plus cela pollue. L'utilisation d'une heure d'Internet à l'échelle mondiale équivaut à la consommation de **4 000 tonnes de pétrole soit 4 000 allers-retours Paris, New-York en avion** ! 45 millions de serveurs : 800 millions d'équipements réseaux, 3 milliards d'internautes. L'agence gouvernementale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) recommande aussi de limiter les envois d'e-mails groupés, d'envoyer des photos en basse résolution, de ne conserver que les emails nécessaires et de vider la corbeille dès que possible.

La fabrication de nos appareils numériques pollue elle aussi, par exemple, pour la fabrication d'un ordinateur, il faut **16 fois son poids en matériaux** pour le fabriquer et ce ratio est parfois beaucoup plus important pour certains composants. Cette fabrication intensive d'appareils numériques et « l'obsolescence programmée » entraîne une augmentation de l'épuisement des ressources, la pollution de la terre, de l'air et des eaux. **60 millions de tonnes** de ces appareils sont jetées chaque année et seulement **5% de leurs composants** sont réutilisés/reconditionnés.

Conclusion : vos mails important peuvent être stockés dans un dossier spécial dans votre ordinateur ou sur disque dur.

<https://education.francetv.fr/matiere/actualite/seconde/video/cliquer-c-est-polluer>